GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :18/05/00
N° DE DEPOT : 8298
R.C.S. LYON :378 347 470
N° DE GESTION:90 B 02140

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société --------
SOCIETE D EXPLOITATION DE
LA CITE INTERNATIONALE DE
50 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

MODELE
LEGALE

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CITE INTERNATIONALE DE LYON - SECIL
Société Anonyme au capital de 250.000 Francs
Siège Social : Cité Internationale – 50 Quai Charles de Gaulle – 69006 LYON
SIREN 378 347 470 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU MARDI 28 MARS 2000

L'an deux mille,
Le mardi 28 mars,
A 15h30.

Les actionnaires de la société SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CITE INTERNATIONALE DE LYON - SECIL , société anonyme au capital de F. 250.000, divisé en 2.500 actions de F.100 chacune, dont le siège est Cité Internationale – 50 Quai Charles de Gaulle – 69006 LYON, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc AUBRY, Président du Conseil d'Administration.

La société GENERALE LOCATION, représentée par Monsieur Olivier GINON et Monsieur Denis ROBERT, les deux actionnaires représentant tant par eux mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Antoine STEHELIN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2.497 actions sur les 2.500 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les sociétés SALUSTRO REYDEL et CALAN RAMOLINO, commissaires aux comptes titulaires régulièrement convoqués par lettre recommandée sont absents excusés.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouvel administrateur.

- Pouvoirs pour formalités.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel administrateur la société SNC ALIOR, 10 Rue Général Foy 75008 PARIS – SIREN 409 261 732 RCS PARIS, représentée par Monsieur Laurent DIOT pour la durée restant à courir du mandant des administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité les actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME